

# le Sauverois

MUNICIPAL

Édition hiver 2021-2022



Crédit: Martine Lacaille

Ville de  
Saint-Sauveur



**2** Coordonnées et conseil municipal | **3** Mot du maire | **4** En bref | **5** Les bons coups | **6** Rappels

**7** Sécurité incendie | **8** Travaux publics et génie | **9** Urbanisme | **10** Environnement et développement durable

**vss.ca**

# Coordonnées des services

Un nouveau numéro de téléphone unique pour joindre tous les services de la Ville :  
**450 227-0000**

## Hôtel de ville

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
directiongenerale@vss.ca

## Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2  
incendie@vss.ca

## Service du greffe et services juridiques

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
greffe@vss.ca

## Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0  
communautaire@vss.ca

## Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2  
travauxpublics@vss.ca

## Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
urbanisme@vss.ca

## Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
environnement@vss.ca

## Service des finances

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
administration@vss.ca

# Présentation du nouveau conseil municipal

C'est le dimanche 14 novembre 2021, à l'hôtel de ville, que s'est déroulée la cérémonie d'assermentation du nouveau conseil municipal. Ainsi, le maire et les six élus ont été assermentés, devant des invités, par M<sup>e</sup> Marie-Pier Pharand, greffière de la Ville et présidente de l'élection municipale.

Cette nouvelle formation est celle qui représentera l'ensemble des citoyens au cours des quatre prochaines années, et ce, considérant que le territoire de Saint-Sauveur n'est pas divisé en districts électoraux.

Parmi les sept élus, soulignons que trois d'entre eux en sont à leur troisième mandat, soit le maire ainsi que les conseillères Rosa Borreggine et Caroline Vinet.

Nous désirons transmettre toutes nos félicitations aux élus!



Sur la photo, au centre :

JACQUES GARIÉPY  
maire

À l'avant :

CAROLE VIAU  
siège N° 4

ROSA BORREGGINE  
siège N° 5

À l'arrière :

GENEVIÈVE DUBUC  
siège N° 3

CAROLINE VINET  
siège N° 1

MARIE-JOSÉ COSSETTE  
siège N° 2

LUC MARTEL  
siège N° 6



## Engagement et solidarité

Je profite de cette dernière édition de l'année 2021 pour vous remercier de la confiance témoignée lors de l'élection du 7 novembre dernier. C'est entouré d'une équipe composée d'élus déjà connus et d'autres, nouvellement nommés, que nous poursuivrons les projets en cours de réalisation et établirons les priorités pour les quatre prochaines années.

---

J'aimerais féliciter et remercier tous les candidats qui se sont présentés à la dernière élection et souligner leur engagement et leur amour pour Saint-Sauveur. Les vingt candidats, qui ont soumis leurs candidatures, démontrent que la démocratie est bien présente dans notre ville, attestant ainsi d'une communauté saine et ouverte.

Je suis particulièrement fier du bilan de l'année qui se termine. Le contexte pandémique qui sévit a apporté son lot de défis et de contraintes, mais nous avons su ajuster nos pratiques et maintenir les opérations des services municipaux. La solidarité, l'implication et la collaboration de tout un chacun nous ont permis collectivement de passer à travers cette période sans précédent et de renforcer les liens unissant notre communauté.

Nous œuvrons actuellement à préparer l'exercice budgétaire 2022 et prévoyons en faire la présentation lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre prochain. Comme ce fût le cas ces dernières années, nous veillerons à prioriser des projets et des investissements qui favoriseront la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

À l'approche du temps des Fêtes, poursuivons notre soutien à la collectivité en privilégiant l'achat local. À Saint-Sauveur, nous avons la chance de bénéficier d'une panoplie de commerces offrant des produits diversifiés et de qualité, alors, profitons-en. Et s'ajoute à cette expérience d'achat un cadre enchanteur, où les décors féériques côtoient la musique extérieure et le plafond de lumières de la rue Principale et de l'avenue de la Gare.

En terminant, les membres de votre nouveau conseil municipal joignent leurs voix à la mienne pour vous souhaiter une excellente période de réjouissance avec vos proches et une année 2022 qui soit remplie de santé et de bonheur!

**Jacques Gariépy**

---

## NOUVELLES COORDONNÉES

Afin de faciliter la rétention de ses coordonnées, la Ville a modifié son numéro de téléphone unique ainsi que l'adresse de son site Internet. Une mise à jour de votre carnet de contacts est de rigueur!

### Nouveau numéro de téléphone unique

Un nouveau de numéro de téléphone est en vigueur depuis le 28 septembre dernier, soit le **450 227-0000**. Ce numéro unique vous permettra de joindre l'ensemble des services municipaux ainsi que la mairie.

### Adresse du site Internet municipal

L'adresse du site Internet de la Ville a elle aussi été modifiée. Ainsi, l'ancienne adresse [ville.saint-sauveur.qc.ca](http://ville.saint-sauveur.qc.ca) a été remplacée par celle-ci, soit **vss.ca**.

---

## AVIS DE RECHERCHE

### Stratégie municipale 2019-2025 d'économie d'eau potable : 5 citoyens écoresponsables recherchés

Le projet d'installation de compteurs d'eau à Saint-Sauveur va bon train. Jusqu'à maintenant, ce sont 55 citoyens, engagés à assurer une saine gestion de l'eau potable à Saint-Sauveur, qui participent à ce projet écoresponsable implanté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Afin de pouvoir atteindre l'objectif de 60 participants, la Ville recherche activement 5 citoyens désireux de se joindre à cette cohorte verte. Cet appel d'intérêt vous intéresse? Voici comment vous impliquer :

#### ÉTAPE 1 :

**Inscription :** Pour être admissible, la personne volontaire doit être propriétaire d'un immeuble résidentiel desservi par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Pour s'inscrire, il suffit de communiquer avec le responsable du projet, M. Anthony Reid, au Service des travaux publics et génie. Il peut être joint au 450 227-0000, poste 3020, ou par courriel, à [areid@vss.ca](mailto:areid@vss.ca).

#### ÉTAPE 2 :

**Installation du compteur :** Une fois votre admissibilité confirmée, le Service des travaux publics et génie de la Ville se chargera de faire installer un compteur d'eau au sein de votre résidence.

- L'installation du compteur est sans frais pour le propriétaire et lui permettra de connaître sa consommation d'eau de façon ponctuelle.
- Lors de l'installation du compteur, les techniciens auront la responsabilité de vérifier la valve d'entrée d'eau de l'immeuble résidentiel et pourront, si requis, faire le remplacement de celle-ci gratuitement.
- Le propriétaire participant ne fera l'objet d'aucune facturation de la part de la Ville pour sa consommation d'eau potable.

#### ÉTAPE 3 :

**Collecte des données :** Il est important de préciser que les données issues des lectures des compteurs d'eau seront utilisées à des fins statistiques provinciales uniquement. Celles-ci permettront de :

- Quantifier l'eau utilisée par résidence;
- Identifier, le cas échéant, les pertes d'eau, parfois inconnues du propriétaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble;
- Identifier les actions à mettre en place pour économiser l'eau, et ce, pour l'ensemble des consommateurs.

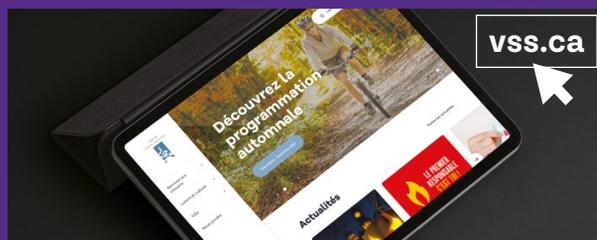
Nous remercions tous les participants, actuels et futurs, pour leur engagement et leur contribution à ce projet d'envergure provincial, qui s'inscrit dans la Stratégie municipale 2019-2025 d'économie d'eau potable. Vous jouez un rôle de premier plan dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures. Pour en apprendre davantage à propos des objectifs de la Stratégie, visitez le [mamh.gouv.qc.ca](http://mamh.gouv.qc.ca).

# Les bons coups de nos commissions

COMMISSION DES COMMUNICATIONS

## Nouveau site Internet

C'est le 28 septembre dernier que la Ville lançait son nouveau site Internet. Complètement transformé, celui-ci propose une navigation plus conviviale, un moteur de recherche efficace, ainsi qu'un contenu centré sur les services aux citoyens. Afin de permettre aux internautes de trouver aisément les informations utiles les concernant, la page d'accueil affiche deux sections dédiées, soit « Je suis un citoyen » et « Je suis un visiteur ». De plus, le site propose une carte interactive permettant d'identifier rapidement les centres d'intérêt de Saint-Sauveur et de créer un parcours personnalisé au moyen des favoris. Aussi, pour ne rien manquer des activités et événements offerts, les internautes sauront apprécier une nouvelle fonctionnalité leur permettant d'ajouter un rappel à même leur téléphone intelligent, ordinateur ou tablette. Bref, ce sont plusieurs nouveautés à découvrir au [vss.ca](http://vss.ca)!



COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

## Réfection de la patinoire localisée au parc John-H.-Molson

Ces dernières semaines, la grande patinoire désuète du parc John-H.-Molson a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement. Une dalle de béton fut coulée et de nouvelles bandes permanentes ont été installées. En plus de ces améliorations, une étude est en cours quant à la faisabilité d'ajouter un toit au-dessus de la patinoire. En hiver, cette infrastructure permettrait de protéger la surface de glace des conditions climatiques et les autres mois de l'année, celle-ci favoriserait la tenue de différentes activités. Si ce projet va de l'avant, l'investissement total pour la réfection de la patinoire se chiffrera à 1,7 M\$.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

## Activités de prévention

Tout au long de l'année 2021, les pompiers du Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont ont sillonné les rues du territoire afin de remettre plus de 2 000 questionnaires d'auto-inspection quant à la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Lors de cette distribution, les pompiers ont eu l'opportunité d'interagir auprès de nombreux citoyens et de répondre à leurs questionnements en regard à la prévention incendie.

Des exercices d'incendie ont aussi été réalisés dans les écoles et des résidences pour personnes âgées. Ainsi, entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021, ce sont 1 400 enfants, 600 personnes âgées et près de 300 employés qui ont pu se familiariser avec le bâtiment qu'ils occupent et qui se sont vu rappeler les mesures d'urgence à appliquer, pour permettre une évacuation rapide et sécuritaire.



### Horaire de l'écocentre

Veillez prendre note du nouvel horaire de l'écocentre pour la saison hivernale.

Du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022, l'écocentre sera ouvert du mardi au samedi, de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h. Pour joindre le poste d'accueil, composez le 450 227-0000, poste 3200.

### Emplacement des bacs

Afin de faciliter le déneigement des rues, nous vous rappelons l'importance de placer vos bacs roulants dans votre entrée privée plutôt que sur la voie publique. Une fois la collecte effectuée, vous devez rapporter vos bacs dans votre cour latérale ou arrière.

## Réduction de la fréquence de la collecte des déchets

Du mois de novembre 2021 au mois d'avril 2022, la collecte du bac à déchets (bac noir) s'effectuera toutes les 4 semaines.

Pour vous permettre de réduire vos déchets, la MRC des Pays-d'en-Haut, responsable des collectes à Saint-Sauveur, vous invite à consulter les capsules informatives disponibles sur son site Internet, à l'adresse [lespaysdenhautrecyclent.com](http://lespaysdenhautrecyclent.com). Une des bonnes astuces consiste à disposer des matières recyclables dans le bac vert et des matières organiques dans le bac brun.

Pour toute information additionnelle, communiquez avec la ligne **Info-collecte au 450 229-8615** ou à [infocollecte@mrcpdh.org](mailto:infocollecte@mrcpdh.org).



## Collecte des sapins de Noël naturels

Une collecte des sapins de Noël naturels aura lieu le mercredi 12 janvier 2022. Pour permettre une meilleure valorisation des sapins, voici la marche à suivre :

- Les sapins devront être dégarnis de toutes leurs décorations, neige artificielle et glaçons de plastique, qui nuisent au recyclage.
- Les sapins devront être mis en bordure de terrain la veille de la collecte.

Nous remercions les citoyens de leur collaboration!

## Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes!

Les risques d'incendie demeurent très présents durant la période des Fêtes. Les pompiers de votre Service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre ces conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant ce temps de réjouissance.

### Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toutes les sources de chaleur, telles qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau quotidiennement;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

### Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour ce type d'usage;
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, qui sont non fendillées et non séchées;
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous, des punaises ou une brocheuse.

### Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- Assurez-vous que vos chandeliers soient fabriqués d'un matériau non combustible et que leur base est stable;
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

### L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée mensuellement;
- Remplacez la pile au moins deux fois par année;
- Si celui-ci est âgé de plus de 10 ans, remplacez-le sans délai.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de la prévention des incendies, communiquez avec le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont au **450 227-0000, poste 3100** ou visitez l'onglet *Sécurité incendie* du site [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).



## Opérations de déneigement

La Ville de Saint-Sauveur est divisée en 11 secteurs de déneigement dont les opérations d'entretien sont assurées par les employés municipaux du Service des travaux publics et génie.

Au début d'une tempête, les équipes concentrent leurs actions à dégager les rues et les trottoirs dans l'ordre de priorité suivant :

- Les voies prioritaires, soit les routes provinciales;
- Les artères principales, soit les grands axes routiers de la ville;
- Les routes collectrices, c'est-à-dire les rues qui servent de transit entre les rues résidentielles et les artères principales ainsi que les rues près des écoles primaires;
- Les rues locales, soit les rues résidentielles ayant un plus faible débit de circulation;
- Les trottoirs.

Selon les précipitations reçues et les conditions météorologiques, il peut s'écouler quelques heures avant que nos équipes complètent un premier passage lors des opérations de déneigement.

En ce qui a trait à l'élargissement des voies, celui-ci est effectué lorsque le banc de neige atteint une hauteur qui nuit à la circulation sécuritaire des véhicules. Cette opération se déroule majoritairement la nuit et s'effectue dans le même ordre de priorité, soit selon la classification des rues du réseau routier et l'espace disponible.

## Épandage d'abrasifs

Dans un souci environnemental, l'épandage de sel de voirie est utilisé uniquement sur les voies prioritaires, les artères principales et les rues comportant des pentes abruptes. Pour les autres rues, nous épandons près de 7 000 tonnes d'abrasifs, composés d'un mélange de 70 % de criblures de pierre manufacturée et de 30 % de pierre nette (5 à 10 mm). Tous les camions municipaux sont équipés d'un ordinateur d'épandage et d'un GPS afin d'optimiser les circuits et de contrôler la quantité de fondant ou d'abrasif à épandre.

## Actions à favoriser pour améliorer les opérations de déneigement

Afin d'optimiser l'efficacité et la sécurité des opérations de déneigement, voici les dispositions réglementaires à respecter :

- Ne pas déposer la neige, ou la glace, en provenance de votre terrain, à moins de 1,5 mètre d'une borne d'incendie ou de son accès par la rue. Les bornes d'incendie doivent demeurer dégagées et visibles en tout temps pour assurer une rapidité d'intervention advenant un incendie;
- Ne pas traverser la neige, provenant de votre terrain, d'un côté à l'autre de la rue;
- Ne pas projeter, sur les voies publiques et les trottoirs, la neige, la glace, ou toute autre matière provenant de votre terrain;
- Dans l'emprise de rue, ne pas installer de repères en béton ou en métal susceptibles d'endommager les équipements de déneigement.



## Stationnement en période hivernale

### Dans les rues

Du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022 inclusivement, entre 2 h et 7 h, le stationnement de nuit est interdit sur tous les chemins publics, à l'exception du chemin du Lac-Millette, entre les avenues de la Gare et Saint-Denis, où le stationnement est autorisé en tout temps, sauf aux heures indiquées sur les panneaux interdisant le stationnement lorsque les feux clignotent. Cette restriction vise à faciliter les opérations de déneigement et à permettre qu'elles soient effectuées de façon rapide, efficace et sécuritaire.

### Dans les stationnements municipaux

Du 15 novembre au 15 avril inclusivement, il est strictement

interdit de stationner dans les stationnements municipaux, entre 2 h et 7 h, à l'exception des stationnements P1 (à l'arrière de l'église), P2 (avenue de la Gare) et P4 (avenue Lafleur Nord) où il est permis de stationner en tout temps, sauf aux heures indiquées sur les panneaux interdisant le stationnement lorsque les feux clignotent.

### Réglementation en vigueur

Les dispositions concernant les interdictions de stationnement en période hivernale font partie du règlement SQ-2019 : circulation, stationnement, paix et bon ordre.

Pour en savoir davantage à propos des stationnements municipaux, visitez le site Internet de la Ville.

## La déclaration de travaux : une démarche simple et efficace

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la déclaration de travaux vise à remplacer une demande de permis pour certains travaux mineurs visant un usage résidentiel. Cette démarche est gratuite et rapide. Une déclaration complète est traitée dans les 48 heures ouvrables suivant sa réception.

Liste des travaux assujettis à une déclaration de travaux :

- Remplacement du revêtement extérieur;
- Remplacement de fenêtres ou de portes extérieures (sans changement de dimensions);
- Rénovation intérieure de moins de 100 000 \$ (sans modification de la structure ou de l'isolation);
- Aire de stationnement pour un bâtiment unifamilial détaché;
- Installation de conteneur semi-enfoui;
- Clôture (non applicable pour une enceinte de piscine);
- Cabanon;
- Gazebo, pavillon de jardin, gloriette, tonnelle, pergola;
- Abri à bois de chauffage;
- Serre domestique, poulailler et enclos;
- Spa, sauna;
- Galerie, balcon, patio, terrasse;
- Construction temporaire utilisée à des fins communautaires ou récréatives;
- Déplacement d'un bâtiment ou d'une construction assujettie à une déclaration de travaux lors de la construction.

Lorsque ces travaux sont assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), une demande de permis complète sera alors nécessaire, et ce, même si les travaux figurent dans la liste ci-haut.

Suivant l'autorisation de travaux, ces derniers devront être exécutés dans **un délai maximal de deux (2) mois**. Ce délai est prolongé à six (6) mois pour une déclaration de travaux visant une rénovation intérieure.

Nous vous invitons à consulter la page *Demande de permis et d'urbanisme*, accessible au **vss.ca**, pour en connaître davantage sur les documents à produire selon votre projet. Vous pouvez effectuer votre demande de déclaration de travaux en ligne, via le site Internet municipal, ou la déposer, en personne, au comptoir d'accueil du Service de l'urbanisme, situé au 1, place de la Mairie.

Pour toute question sur les déclarations de travaux, communiquez avec le service par courriel, à **urbanisme@vss.ca**, ou par téléphone, au **450 227-0000, poste 2500**. Vous pouvez aussi vous présenter au comptoir d'accueil du service, pendant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h, et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

# Mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023 : un été productif!

Au cours de l'été 2021, le Service de l'environnement et du développement durable a réalisé plusieurs actions prévues au Plan d'action en environnement (PAE) 2021-2023. En voici un aperçu.

## Objectif 3:

### Assurer la préservation de l'eau

#### **Action 3.1.2: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'inspection des installations septiques et des puits**

Notre équipe de techniciens a inspecté les installations septiques riveraines datant d'avant 1981, et ce, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et d'éviter tout rejet ou nuisance à l'environnement. Au total, ce sont plus de 70 installations septiques qui furent inspectées, et de ce nombre, des suivis ont été entrepris auprès des propriétaires d'installations défectueuses.

#### **3.2.1: Offrir l'assistance technique à l'élaboration des plans directeurs de lacs ou d'autres outils de planification**

La Ville a pu bénéficier de la présence d'une agente de liaison du programme Bleu Laurentides pour accompagner les associations de lacs dans leur mission. L'agente a réalisé le portrait et le carnet de santé du lac des Chats, a effectué la collecte de données nécessaire au portrait du lac Prévost et a accompagné les riverains dans leur effort de créer de nouvelles associations de lacs. L'accompagnement des associations de lacs se poursuivra en 2022 et 2023.

#### **3.3.1: Procéder à des tournées d'inspection des bandes riveraines et assurer la restauration des bandes riveraines dégradées**

Plus de 550 propriétés riveraines ont été inspectées afin d'évaluer l'état des bandes riveraines. Les propriétaires ne respectant pas la réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi rigoureux de la part du Service de l'environnement et du développement durable.

## Objectif 7:

### Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

#### **7.1.1: Renforcer l'adhésion des commerçants au règlement relatif à la distribution des sacs d'emplètes dans les commerces**

Le Service a rencontré 150 commerçants de Saint-Sauveur afin de les informer de la réglementation relative à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail. Cette initiative a connu un franc succès : 94 % des commerces visités n'offrent plus de sacs de plastique! Un suivi sera effectué d'ici la fin de l'année auprès des autres commerçants.



Pour connaître les autres objectifs et actions prévues dans le PAE 2021-2023, visitez le site Internet de la Ville.